**Repères pastoraux auprès des personnes en fin de vie**

**Diacres permanents – Formation permanente**

**Définitions**

**Aptitude à consentir aux soins**

Capacité de la personne à comprendre la nature de la maladie pour laquelle un traitement lui est proposé, la nature et le but du traitement, les risques et les avantages de celui-ci, qu’elle le reçoive ou non. (Rapport Commission spéciale Mourir dans la dignité. Mars 2012)

**Acharnement thérapeutique (Obstination déraisonnable)**

Recours à des moyens biomédicaux pour garder en vie une personne, alors que celle-ci ne peut plus être guérie et qu’elle est entrée dans la phase terminale de sa vie. Ces moyens sont alors considérés comme disproportionnés, inutiles, futiles. (Commission de l’éthique de la science et de la technologie. Document de réflexion. 13 octobre 2009)

**Abstention (ou refus) de traitement**

Il s’agit ici de ne pas amorcer des traitements, même si ces traitements sont susceptibles de maintenir une personne en vie. Refuser d’entreprendre un traitement de chimiothérapie représente un exemple de refus de traitement. Soulignons que le refus peut venir de la personne elle-même ou de ses proches (si la personne est inapte). (Commission de l’éthique de la science et de la technologie. Document de réflexion. 13 octobre 2009)

**Aide médicale à mourir**

Un soin consistant en l’administration de médicaments ou de substances par un médecin à une personne en fin de vie, à la demande de celle-ci, dans le but de soulager ses souffrances en entraînant son décès. (Loi 2)

**Arrêt (ou cessation ou interruption) de traitement**

Fait de cesser des traitements, même si ces traitements sont susceptibles de maintenir une personne en vie. L’arrêt peut être fait par la personne elle-même, à sa demande (si elle ne peut agir) ou par les proches d’une personne inapte. (Commission de l’éthique de la science et de la technologie. Document de réflexion. 13 octobre 2009)

**Directives médicales anticipées**

Instruction que donne une personne apte, par écrit ou autrement, sur les décisions à prendre en matière de soins dans l’éventualité où elle ne serait plus en mesure de les prendre elle-même. (Rapport Commission spéciale Mourir dans la dignité. Mars 2012)

**Euthanasie**

Acte qui consiste à provoquer intentionnellement la mort d’autrui pour mettre fin à ses souffrances. (Commission de l’éthique de la science et de la technologie. Document de réflexion. 13 octobre 2009)

**Objection de conscience**

Un acte personnel de refus d'accomplir certains actes allant à l'encontre d'impératifs religieux, moraux ou éthiques dictés par sa conscience. (Web)

**Sédation palliative continue**

Un soin offert dans le cadre des soins palliatifs consistant en l’administration de médicaments ou de substances à une personne en fin de vie dans le but de soulager ses souffrances en la rendant inconsciente. (Rapport Commission spéciale Mourir dans la dignité. Mars 2012)

**Sédation palliative intermittente**

Administration d’une médication à une personne, avec alternance de périodes d’éveil et de sommeil dans le but de soulager la douleur en la rendant inconsciente. (Rapport Commission spéciale Mourir dans la dignité. Mars 2012)

**Soins de fin de vie**

Les soins palliatifs offerts aux personnes en fin de vie et l’aide médicale à mourir. (Loi 2)

**Soins palliatifs**

Les soins actifs et globaux dispensés par une équipe interdisciplinaire aux personnes atteintes d’une maladie avec pronostic réservé dans le but de soulager leurs souffrances, sans hâter ni retarder la mort, de les aider à conserver la meilleure qualité de vie possible et d’offrir à ces personnes et à leurs proches le soutien nécessaire. (Loi 2)

**Suicide assisté**

Aide au suicide (ou suicide assisté) / aide médicale au suicide (ou suicide médicalement assisté). Fait d’aider quelqu'un à se donner volontairement la mort en lui fournissant les renseignements ou les moyens nécessaires, ou les deux. (Commission de l’éthique de la science et de la technologie. Document de réflexion. 13 octobre 2009)